

## **Compte rendu du conseil municipal du jeudi 10 octobre 2019**

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Jean Michel CROGUENNEC et Mme Marie Claude LE ROUX, excusés

### **Présentation et Validation du concept des maisons Ages & Vie**

Mme Gwen Saint Léger est venue présenter au conseil municipal le concept des maisons Ages et Vie. Ce projet prévoit la création de deux maisons qui accueilleront chacune 8 personnes, chaque résident dispose d'une chambre adaptée et prend ses repas dans une pièce commune, 3 assistantes de vie, à temps complet, s'occupent des résidents, préparent les repas et réalisent les tâches ménagères.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet, et accepte de vendre du terrain à la société Ages et Vie pour permettre la construction.

### **Logements Armorique Habitat Kerall**

En date du 9 août 2019, Armorique Habitat a transmis un courrier concernant les 6 logements situés rue de Kerall. Il envisage de permettre aux locataires de devenir propriétaire de leur logement. Les locataires ont également reçu un courrier.

La commune doit également donner un avis. Actuellement le terrain est propriété de la commune et un bail emphytéotique a été signé le 27 juin 1988 pour une période de 55 ans (échéance le 01/01/2043).

Il convient d'ajouter que si les locataires ne souhaitent pas acheter, ils resteront dans le logement et ce dernier ne serait mis en vente qu'une fois le locataire parti.

A l'unanimité, le conseil municipal refuse la vente des 6 logements.

### **Créances irrécouvrables**

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'effacement des dettes d'un montant de 560.00 € suite à une liquidation judiciaire d'une entreprise et accepte les admissions en non valeurs pour les montants de 39.10 € sur le budget commune et 61.56 € sur le budget assainissement. Des décisions modificatives sont prises sur les budgets pour permettre la réalisation de ces opérations.

### **Ecole de Penzé : participation achat livres**

L'école de Penzé va bénéficier de la somme de 2150.00 € au titre du financement de l'Etat dans le cadre du plan « Bibliothèque d'école ». Le conseil municipal de Plouéan, réuni le 30 juillet 2019 a décidé d'abonder ce fonds pour un montant identique soit 2150.00 €. Cette somme sera réglée par les 3 communes (Plouéan, Guiclan et Taulé) selon le nombre d'enfants scolarisés par commune.

### **Animation jeunesse Bilan Cap Aventure 2018-2019**

Tous les ans, les enfants participent au cap aventure qui est organisé par les communes de Guiclan, Sizun, Lampaul Guimiliau et le Centre d'animation local de Guimiliau. Dans ce regroupement, le centre de loisirs de Lampaul Guimiliau a réalisé l'ensemble des dépenses et la commune de Guiclan doit régler la somme de 1048.73 € à Lampaul Guimiliau selon des critères fixés par la convention.

### **Animation jeunesse Stage 1er secours**

Dans le cadre des activités mises en place au sein de l'animation jeunesse, 10 enfants vont passer la formation de Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) pendant les vacances de la Toussaint. La formation coûte 55.00 € par enfant et serait répartie de la manière suivante : Commune : 20.00 € par enfant, Groupama : 20.00 € par enfant, et Famille : 15.00 € par enfant.

### **Demande de stationnement d'un camion restaurant**

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de stationnement d'un camion-restaurant pour le vendredi soir (friterie).

### **Elagage**

Dans le cadre de l'installation de la fibre, il est nécessaire de réaliser des élagages au niveau des lignes téléphoniques. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'élagage et de prendre en charge la facture. Par la suite, il appartiendra à chaque propriétaire de faire la coupe des arbres et arbustes. Tous les propriétaires concernés recevront un courrier.

### **Restaurant scolaire : Prestation diététicienne**

A l'unanimité, le conseil décide de retenir la proposition pour l'année scolaire 2019-2020 de Mme Domohina ANDRIAMADY, Diététicienne résidant à Guiclan d'un montant de 867.00 €. Cette prestation comprend : le diagnostic initial et analyses des contraintes professionnelles de la restauration, la proposition d'un plan alimentaire conforme aux recommandations du GEMRCN et la correction des menus.

### **Travaux chaufferie église**

Suite au constat d'infiltrations d'eau dans la chaufferie de l'Eglise ; le conseil municipal (16 pour, 2 abstentions) est favorable à la réalisation des travaux pour un montant de 2578.29 € HT.

### **Motions**

A l'unanimité, le conseil municipal a pris 3 motions :

- Motion contre le projet actuel de fermetures des trésoreries municipales par l'Etat, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.
- Motion concernant les dégâts occasionnés par l'espèce protégée Choucas des Tours par laquelle il est demandé qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais et que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle.
- Motion pour le maintien de la péréquation et des solidarités intercommunales au service de la transition énergétique territoriale exercées par les syndicats départementaux d'énergie. Le conseil municipal exprime son attachement aux compétences dévolues et aux services rendus par le SDEF